



Ligue de Billard de l'Ile de France

Règlement de l'Arbitrage de la Ligue de Billard de l'Ile-de-France



Le présent document, élaboré par la Commission d'Arbitrage, a pour but de donner un cadre législatif à l'Arbitrage en Ile de France.

TABLE DES MATIERES

1.	<u>Commission d'arbitrage de la Ligue (CAL)</u>	3
1.1.	SON ROLE	3
1.2.	SA COMPOSITION	3
1.3.	SES PREROGATIVES	3
2.	<u>Les spécificités disciplinaires de la FFB</u>	3
3.	<u>Formation et examens toutes disciplines</u>	4
3.1.	FORMATION DES ARBITRES.	4
3.2.	EXAMEN D'ARBITRAGE.	4
3.3.	TENUE DES ARBITRES CARAMBOLE.	4
3.4.	L'ARBITRAGE ET LES TOURNOIS NATIONAUX ET FINALES DE FRANCE.	4
3.5.	L'ARBITRAGE ET LES FINALES DE LIGUE.	5
	LES ARBITRES PEUVENT DECIDER D'ABANDONNER LEUR DEFRAIEMENT EN SIGNANT UN FORMULAIRE REMIS AU DELEGUE.	5
3.6.	DEFRAIEMENT DES ARBITRES.	5
4.	<u>Blackball</u>	6
4.1.	TENUE DES ARBITRES	6
4.2.	L'ARBITRAGE ET LES COMPETITIONS DE LIGUE	6
4.3.	DEFRAIEMENT DES ARBITRES	6
5.	<u>Américain</u>	6
5.1.	TENUE DES ARBITRES	6
5.2.	L'ARBITRAGE ET LES COMPETITIONS DE LIGUE	6
5.3.	DEFRAIEMENT DES ARBITRES	6
6.	<u>Snooker</u>	6
6.1.	TENUE DES ARBITRES	6
6.2.	L'ARBITRAGE ET LES COMPETITIONS DE LIGUE	6
6.3.	DEFRAIEMENT DES ARBITRES	6
7.	<u>Devoirs des Arbitres</u>	7
7.1.	PARTICIPATIONS	7
7.2.	CONVOCATIONS ET COMPORTEMENT	7
7.3.	COORDONNEES	7
8.	<u>Protection des Arbitres</u>	7
8.1.	ENGAGEMENT LBIF	7

1. Commission d'arbitrage de la Ligue (CAL)

1.1. SON ROLE

Il consiste, dans tous les modes de jeu : **Carambole, Américain, Blackball, Snooker**, à assurer la formation et le perfectionnement des arbitres et à organiser l'arbitrage lors des finales de Ligue, tournois FFB et Finales de France se déroulant en Ile de France.

1.2. SA COMPOSITION

Elle est composée du Président de la CAL et de quatre Responsables de sous-commission (1 par discipline). Chaque sous-commission gère sa discipline sous l'autorité du Président de CAL et compte un nombre indéterminé de collaborateurs pour assurer notamment les formations et les examens. Nota/ le Président de CAL peut aussi diriger une des sous-commissions.

1.3. SES PREROGATIVES

La CAL est seule habilitée à gérer le corps Arbitral en Ile de France, à organiser les formations et examens et à proposer les nominations d'Arbitre fédéraux auprès de la Commission Nationale des Juges et Arbitres.

Elle doit être consultée impérativement pour toute utilisation du corps Arbitral d'Ile de France. Elle délègue ses pouvoirs aux responsables de Commission d'Arbitrage Départementale (CAD) élus au sein des CDB pour tout ce qui est du ressort départemental. Une réunion annuelle des CAD permet de définir les besoins, d'examiner les demandes et d'informer sur les nouveautés et les applications réglementaires.

Nota/ tous les responsables du CAD au CAL doivent être arbitres de ligue minimum.

Les membres de la CAL sont proposés à la validation fédérale aux postes de Cadre formateur arbitre.

Les CAD sont proposés à la validation fédérale aux postes d'Instructeur arbitre.

2. Les spécificités disciplinaires de la FFB

Les qualifications d'arbitre existent dans chaque discipline du billard (et pour certaines spécialités) :

- Arbitre de billard américain
- Arbitre de blackball
- Arbitre de billard carambole Jeux de série
- Arbitre de billard carambole 3-bandes
- Arbitre de billard carambole Jeux de quilles
- Arbitre de billard carambole artistique
- Arbitre de snooker

La Fédération française de billard délivre trois grades d'arbitre :

- Arbitre départemental (ou « de district »)
- Arbitre régional (ou « de ligue »)
- Arbitre fédéral

Le candidat arbitre doit avoir, au moment de sa nomination :

- 12 ans pour devenir Arbitre départemental (ou « de district »)
- 14 ans pour devenir Arbitre régional (ou « de ligue »)
- 16 ans pour devenir Arbitre fédéral

3. Formation et examens toutes disciplines

La sous-commission Carambole comporte un groupe de 3 Arbitres Fédéraux ayant le statut de cadre formateur pour seconder le CAL et chargés de la formation et des examens.

3.1. FORMATION DES ARBITRES.

Les CAD organisent des formations départementales à l'aide de la structure mise en place par la FFB sur le portail formation. ; Ils gèrent les arbitres départementaux à qui ils procurent une formation continue.

La LBIF propose un stage préparatoire à l'inscription fédérale.

Les candidats peuvent s'inscrire à la formation fédérale puis à l'examen sur le portail de formation FFB. Ils doivent en avertir le CAL LBIF qui en informera le CAD de leur CDB d'appartenance.

Le suivi d'un stage de formation de Ligue est obligatoire pour passer l'examen.

La formation s'effectue lors d'un stage théorique et pratique au sein d'un Club d'accueil.

Ce stage d'une durée d'une journée expose aux participants le code d'arbitrage, une partie du Code Sportif et passe en revue la plupart des situations possibles.

La formation et l'examen sont gratuits, mais les participants ne sont pas défrayés par la LBIF.

3.2. EXAMEN D'ARBITRAGE.

Le candidat passe l'examen d'arbitrage qui se décompose comme suit :

Une 1^{ère} partie « théorique » sous la forme d'un QCM en ligne sur le portail formation fédéral.

Une 2^{ème} partie « pratique » se passant sur une journée avec des matchs spécialement préparés.

En fonction du nombre de points obtenus le candidat sera nommé Arbitre Départemental ou Arbitre de Ligue.

Selon le nombre de points obtenus à l'épreuve théorique, le candidat pourra s'inscrire à l'épreuve fédérale sur une compétition nationale lui permettant d'accéder au grade d'Arbitre Fédéral.

Dans le cas où le candidat n'obtient pas suffisamment de points il devra repasser l'examen pour prétendre s'inscrire à l'épreuve de fédéral.

Arbitrage 5 Quilles : Un examen d'arbitre de Ligue 5 Quilles est réalisé suivant les mêmes dispositions. Il est ouvert à tout joueur désirant devenir arbitre.

3.3. TENUE DES ARBITRES CARAMBOLE.

Dans la Ligue de Billard d'Ile de France la tenue réglementaire des arbitres est la suivante :

Arbitres de ligue : Chemise noire à manches longues.

Pantalon noir. Chaussures noires. Ecusson d'arbitre de Ligue.

Arbitres Fédéraux et Internationaux : Chemise blanche à manches longues. Gilet uni noir et nœud papillon noir. Pantalon noir. Chaussures noires. Ecusson d'arbitre Fédéral et International.

NOTA : En période estivale il est admis les chemises à manches courtes.

Pour les Arbitres Fédéraux Dames, le nœud papillon est remplacé par une lavallière non obligatoire.

3.4. L'ARBITRAGE ET LES TOURNOIS NATIONAUX ET FINALES DE FRANCE.

La CAL, avec l'assistance des CAD, se tient à la disposition des clubs organisateurs pour fournir les arbitres nécessaires à la compétition sous réserve que la demande soit faite au moins 1 mois avant la compétition.

Au cas où le club fait appel au CAL, les conditions définies pour les finales de Ligue s'appliquent en tous points.

Au cas où le club organisateur ne fait pas appel à la CAL, la Ligue de billard de l'Ile-de-France se désolidarise de cette organisation.

Le défraiement des arbitres est à la charge de la LBIF conformément aux dispositions financières de la L.B.I.F. Les arbitres doivent fournir un RIB au trésorier général LBIF.

3.5. L'ARBITRAGE ET LES FINALES DE LIGUE.

Les Finales de Ligue sont arbitrées par des Arbitres officiels, en principe deux par table sauf impossibilité à compléter par le responsable de la Commission d'Arbitrage de Ligue (CAL). Ils ne sont en aucun cas Marqueurs.

Les Arbitres Départementaux sont acceptés sous la responsabilité du responsable de la Commission d'Arbitrage de Département (CAD) et à condition d'être associé avec un arbitre de Ligue minimum. Un mois au moins avant la Finale le Club organisateur doit consulter son CAD pour la constitution de la liste des Arbitres – Au plus tard 3 semaines avant la finale le CAD envoie sa liste au CAL qui complètera si besoin. Le CAL envoie la liste des Arbitres retenus au Club organisateur avec la feuille d'émargement des défraiements ; cette liste peut être modifiée à tout moment en fonction des nécessités, à l'initiative ou avec l'accord du CAL avant la compétition ou du Délégué de Ligue pendant la compétition.

La CAL désigne parmi les Arbitres un Directeur d'Arbitrage :

Celui-ci décide en accord avec le directeur de jeu des tours d'arbitrage et est le seul représentant des arbitres auprès de celui-ci. Il sera également seul responsable de la désignation des arbitres des phases finales en fonction de ses observations au cours de la compétition.

Tous les Arbitres ayant officié sur la Finale seront indemnisés par la LBIF en application de ses dispositions financières.

Le défraiement des arbitres est effectué par la LBIF sur présentation du bordereau établi par la CAL, émargé par les arbitres, contresigné par le Délégué de Ligue et le directeur de jeu ou toute personne habilitée par le club et accompagné des justificatifs nécessaires.

Les arbitres peuvent décider d'abandonner leur défraiement en signant un formulaire remis au délégué.

3.6. DEFRAIEMENT DES ARBITRES.

Transport :

Défraiement kilométrique au montant défini par les dispositions financières en vigueur et au kilométrage parcouru (aller et retour) du domicile de l'arbitre au lieu de la compétition et retour, multiplié par le nombre de journées d'arbitrage.

Le kilométrage est calculé par la CAL à l'aide de logiciels spécialisés.

Un minimum de défraiement est attribué par les dispositions financières au cas où le défraiement kilométrique lui est inférieur.

Repas :

Défraiement pour un repas par jour du montant réel des frais engagés avec un maximum fixé par les dispositions financières sur présentation de justificatif et avec deux repas pris en compte au cas où la compétition se poursuit au-delà de 20 heures.

Si les repas sont pris sur place, notamment lors de non-stop, le club organisateur s'engage à fournir aux arbitres les moyens nécessaires à leur subsistance, ceux-ci n'ayant pas le temps matériel de sortir de l'enceinte de la compétition.

Le club organisateur devra fournir à l'arbitre un justificatif individuel des frais de repas pris dans l'enceinte du club.

Nota/ dans ces cas de non-stop le club organisateur se doit de prévoir au minimum un repas froid (autre que sandwich).

4. Blackball

4.1. TENUE DES ARBITRES

La tenue officielle des Arbitres de Blackball dans l'Ile de France est la suivante :
Polo fédéral rayé noir et blanc ou polo du club avec l'écusson d'Arbitre ou une veste noire d'arbitrage, pantalon de ville noir, chaussures de ville noires. Ecusson selon le grade.

4.2. L'ARBITRAGE ET LES COMPETITIONS DE LIGUE

En Finale de Ligue : il est prévu 1 Juge Arbitre et 2 Arbitres.
En phase finale, il est prévu 1 Arbitre par table à partir des ½ finales.

4.3. DEFRAIEMENT DES ARBITRES

Les défraiements sont calculés et attribués de la même façon que pour le Carambole. (CF articles 3.5 et 3.6). Des dispositions particulières peuvent être prévues par le code sportif Blackball LBIF.

5. Américain

5.1. TENUE DES ARBITRES

La tenue officielle des Arbitres d'Américain dans l'Ile de France est la suivante :
Chemise blanche, pantalon de ville noir, chaussures de ville noires. Ecusson selon le grade.

5.2. L'ARBITRAGE ET LES COMPETITIONS DE LIGUE

En Finale de Ligue : il est prévu 1 Juge Arbitre et 2 Arbitres.

5.3. DEFRAIEMENT DES ARBITRES

Les défraiements sont calculés et attribués de la même façon que pour le Carambole. (CF articles 3.5 et 3.6). Des dispositions particulières peuvent être prévues par le code sportif Américain LBIF.

6. Snooker

6.1. TENUE DES ARBITRES

La tenue officielle des Arbitres de snooker quel que soit le grade est pantalon noir, chaussures de ville noires, chemise blanche, gilet noir, nœud papillon noir et gants blancs. La veste noire est autorisée.

6.2. L'ARBITRAGE ET LES COMPETITIONS DE LIGUE

En Finale de Ligue : il est prévu 1 Juge Arbitre et 2 Arbitres.

6.3. DEFRAIEMENT DES ARBITRES

Les défraiements sont calculés et attribués de la même façon que pour le Carambole. (CF articles 3.5 et 3.6). Des dispositions particulières peuvent être prévues par le code sportif Snooker LBIF.

7. Devoirs des Arbitres

7.1. PARTICIPATIONS

Les Arbitres de niveau Ligue doivent dans la mesure du possible fournir des arbitrages à la demande de la CAL. Un minimum de 3 participations par saison est requis.

Les Arbitres sont sollicités en priorité pour les compétitions se déroulant dans leur Département.

Les Arbitres n'officiant pas régulièrement pour la Ligue ne peuvent prétendre au renouvellement de leur carte.

Un Arbitre n'ayant pas officié depuis deux saisons, devra suivre un stage de remise à jour des connaissances du code d'arbitrage FFB, même si sa carte est en cours de validité.

7.2. CONVOCATIONS ET COMPORTEMENT

Les Arbitres ayant accepté une compétition doivent répondre à la convocation en respectant toutes les contraintes de leur charge. Notamment :

- Etre en tenue correcte
- Respecter une stricte sobriété et respecter le règlement des clubs et des salles pendant leur office.
- Assurer leur présence et leur disponibilité.
- Eviter tout comportement irrespectueux, connivence et tout abus de pouvoir.

Ils doivent se montrer à tout moment les dignes représentants du Corps Arbitral de la L.B.I.F.

NOTA/ La convocation est délivrée pour toute la journée de compétition, toute arrivée tardive ou tout départ anticipé devra, sauf cas de force majeure, avoir reçu l'aval de la CAL, ou du délégué LBID et du directeur d'arbitrage.

Le non-respect de cet article (7.2.) peut entraîner une convocation devant la Commission de Discipline et des sanctions allant d'un avertissement simple à la suspension de la qualité d'Arbitre (entre 1 mois et 3 ans) ou au retrait définitif de la carte d'Arbitre.

7.3. COORDONNEES

Les Arbitres doivent fournir à la CAL leurs coordonnées comprenant dans la mesure du possible une adresse E-Mail et signaler tout changement dans les plus brefs délais.

Ils doivent également fournir au trésorier général LBIF un RIB pour permettre leur défraiement.

8. Protection des Arbitres

8.1. ENGAGEMENT LBIF

Aucun Arbitre ne peut être récusé par un joueur ni-même par un Directeur de Jeu qui doit s'en remettre à la décision du Directeur d'arbitrage.

Les Directeurs de Jeu ont l'obligation de signaler sur la feuille de match et par rapport circonstancié tout incident relatif à un Arbitre de la compétition.

Toute contestation abusive, insulte, violence verbale ou physique envers un Arbitre officiel fera l'objet d'une saisie de la Commission de Discipline.

Toute atteinte physique envers un Arbitre fera l'objet d'une plainte en justice avec constitution de partie civile de la part de la L.B.I.F.